

## Réunion du 26 Avril 2022 à 9h00

Absents excusés : C. David, S. Hausseray, P. Leroi, D. Patry, C. Tardiveau

Pouvoir : C. David à G. David

M. Lucas, Maître d'œuvre, présente l'analyse des offres concernant les travaux d'isolation des classes, création d'une rampe PMR et aménagement des extérieurs.

Bien qu'il ait eu beaucoup de mal à trouver un électricien, les 8 lots sont pourvus.

M. Lucas informe le conseil municipal qu'il a retenu une entreprise par lot au regard des critères de sélection.

Après la présentation de cette analyse, Monsieur le Maire propose de retenir les prestataires suivants :

Lot	Désignation	Nom de l'entreprise	Montant HT
1	Maçonnerie – Béton armé	Camus Construction	14.217,30
2	Menuiseries ext. et intérieures	Pilon Christophe	10.176,00
3	Plâtrerie – Isolation	Toutravaux SARL	6.190,00
4	Electricité – Ventilation	Thibierge SAS	11.795,25
5	Plomberie sanitaire – Chauffage	Galloyer Jean-Pierre	3.719,00
6	Carrelage – Faïence	Bellec SAS	1.013,03
7	Peinture	ACTIF SARL	5.216,47
8	Espaces verts	Monroseau SARL	18.996,30
		<b>TOTAL</b>	<b>71.323,35</b>

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres :

- de retenir les entreprises ci-dessus exposées dans le cadre du marché de travaux d'isolation des classes et de création d'une rampe PMR,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Il est à noter que l'écart de prix par rapport à l'estimation initiale est de 0,87 %.

Un courrier va être envoyé ce jour aux entreprises non retenues.

La signature des marchés pourra donc se faire le mercredi 11 mai à 9h00.

La séance est levée à 10h00